

ARRETE MUNICIPAL N°13230 DU 26 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Livraison.
12 Place Notre-Dame
Mercredi 03 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par HMY France-50 route d'Auxerre-89470 MONETEAU
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement des camions de livraison, il importe de modifier le stationnement Place Notre-Dame.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mercredi 03 avril 2024 de 08h00 à 11h00, le stationnement sera interdit sur 1 emplacement devant le 12 Place Notre-Dame pour permettre le stationnement d'un camion de livraison. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur l'emplacements réservé.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

